



SYNDICAT MIXTE DU POLE IMAGE MAGELIS

Comité Syndical du 9 septembre 2021

Point n°06/2021

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN et le 9 septembre à neuf heures, les membres du Comité Syndical se sont réunis aux Ateliers Magelis suivant la convocation qui leur a été adressée par M. Le Président en application des articles L. 2121.9, L. 2121.10, L. 2121.12 et L. 5211-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de convocation : 27 août 2021.

Membres présents : Messieurs Philippe BOUTY, Jean-François DAURE, Patrick MARDIKIAN, Michel CARTERET, François BONNEAU, François NEBOUT, Jérôme SOURISSEAU, Gérard ROY et Xavier BONNEFONT.
Mesdames Martine PINVILLE, Virginie LEBRAUD, Fabienne GODICHAUD, Nicole BONNEFOY, Hélène GINGAST, Nelly VERGEZ, Stéphanie GARCIA et Valérie SCHERMANN.

Membres absents ou excusés : monsieur Gérard DESAPHY,
Mesdames Charline CLAVEAU et Caroline COLOMBIER.

Monsieur Gérard DESAPHY donne pouvoir à monsieur Xavier BONNEFONT.

Membres consultatifs présents : monsieur Andréas KOCH.
Madame Anne FRANGEUL.

Membres consultatifs absents excusés : monsieur Daniel BRAUD et madame Cécile FRANCOIS.

Objet : Compte – rendu des délégations d'attributions du Comité Syndical à monsieur le Président du Syndicat Mixte du Pôle Image Magelis

Par délibération n° 39/2020 du 2 décembre 2020, vous avez confié plusieurs délégations à Monsieur le Président du Syndicat Mixte du Pôle Image MAGELIS.

En application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, compte - rendu est fait des décisions prises dans le cadre de ces délégations :

DATE DE LA DECISION	BENEFICIAIRE(S) PRENEUR(S) DEBITEUR(S)	OBJET DE LA DECISION
19/05/2021	Société LALANDE AFFUTAGE	Convention précaire pour la mise à disposition d'un commerce situé au 22, rue de Saintes Angoulême, pour une durée de 24 mois à compter du 1 ^{er} juillet 2021. Bien de 57.29 m ² destiné à accueillir les activités de distribution et de SAV

AR Prefecture

016-251602595-20210909-POINT06-DE
Reçu le 15/09/2021
Publié le 15/09/2021

		d'outillages et d'équipements pour le travail du bois et des métaux du preneur. Redevance mensuelle de 530.08 € HT. Remboursement au propriétaire de la taxe foncière. Ouverture et fermeture de compteurs, abonnements et consommations des fluides et autres, nettoyage et surveillance des locaux, gestion des contrats de maintenance et assurance, notamment à la charge de l'occupant. Dépôt de garantie de 636.10 € TTC. Dispositions spécifiques d'usage des locaux compte-tenu de l'activité exercée.
21/05/2021	Mathieu GAYET	Avenant 1 au marché 2020/023 conclu avec Mathieu GAYET portant sur des prestations de services pour l'animation et la programmation d'un évènement rassemblant les professionnels de la réalité virtuelle à Angoulême : modification de la forme juridique du contractant qui devient la SASU 27 MARS
31/05/2021	Société CREPES PARTY	Convention d'occupation précaire et révocable du domaine public – occupation d'une emprise de 40m² sur le parvis des Chais Magelis du 9 septembre 2021 au 8 septembre 2022 – redevance mensuelle de 150 euros TTC
01/06/2021	Pascal MARTIN	Convention de mise à disposition temporaire de locaux dans le bâtiment du Nil le 1 ^{er} juin 2021
03/06/2021	CIBDI	Contrat de cession de la marque « Maison des auteurs »
04/06/2021	CNC	Convention 2021 portant soutien financier apporté par le Centre National du Cinéma et de l'Image Animée au SMPI à hauteur de 70 000 €
04/06/2021	En cours	Préparation, lancement, passation (y compris la signature) l'exécution (y compris la résiliation), le règlement ainsi que toutes autres décisions (inclus les avenants), concernant les marchés passés selon la procédure adaptée portant prestations de services d'assurance, pour la responsabilité civile (lot 1), pour la dommage aux biens (lot 2), pour les véhicules automobiles (lot 3) et pour la protection fonctionnelle des agents et élus (lot 4)
9/06/2021	ANGOULEME JV	Convention de partenariat – soutien financier apporté par le Smpi Magelis à hauteur de 2 000 €
9/06/2021	Diverses Associations	Convention de soutien financier pour l'année 2021 à hauteur de :
	APAGO	1 500€
	ART CULTURE ET EQUITÉ	1 500 €
	CAFE CREED	2 250 €
	COMME UNE ORANGE	5 000 €
	CONTES DE GRIOTTES	1 424 €
	COLLECTIF DES HIBOUX	2 700 €
	LE BOUC	5 000 €
	PAON	2 520 €

AR Prefecture

016-251602595-20210909-POINT06-DE
 Reçu le 15/09/2021
 Publié le 15/09/2021

	PASSERELLE IMAGES	4 500 €
	EDITIONS LE PETIT SATURNIN	4 500 €
	TRES TRES BIEN	2 000 €
	ZIG ZAG MEDIA	3 000 €
	LE PORTILLON / MARSAM	5 000 €
17/06/2021	CIBDI	Convention de partenariat pour l'exploitation des Studios Paradis – exposition été 2021 prévoyant notamment le versement d'une subvention de 5 000 € au profit de la CIBDI
22/06/2021	Association ECOLE 42 ANGOULEME	Convention de mise à disposition de l'appartement situé au 2 ^{ème} étage de la Maison alsacienne à compter du 1 ^{er} juillet 2021 et jusqu'à la livraison du bâtiment 49/51 boulevard Besson Bey – mise à disposition à titre gratuit
5/07/2021	MUSIQUES METISSES	Avenant 1 à la convention de mise à disposition temporaire du hall commun, de deux salles et de mobilier situés dans les Studios Paradis – du 9 au 13 septembre 2021
5/07/2021	MUSIQUES METISSES	Avenant 1 à la convention de mise à disposition temporaire de locaux et mobiliers situés dans la Maison alsacienne – du 9 au 13 septembre 2021
5/07/2021	CIBDI	Avenant 1 à la convention de mise à disposition temporaire de salles dans les Chais
5/07/2021	Sarl MONTEIRO Carlos	Convention précaire de mise à disposition du 93 boulevard Besson Bey à usage de stockage, à compter du 1 ^{er} septembre 2021 et pour une durée de 4 mois – loyer de 545 € HT – dépôt de garantie 654 € TTC
8/07/2021	EN COURS	Préparation, lancement, passation (y compris la signature), l'exécution (y compris la résiliation), le règlement ainsi que toutes autres décisions (inclus les avenants), concernant les marchés passés selon une procédure adaptée portant exécution de prestations pour la réalisation d'une étude de stabilité de soutènements et talus au 111/117 rue de Bordeaux à Angoulême
12/07/2021	SOCIETE LALANDE AFFUTAGE	Avenant 1 à la convention précaire – révision au 1 ^{er} janvier 2022 et 1 ^{er} janvier 2023 – ILC du 3 ^{ème} trimestre 2020
13/07/2021	CONSULAT DE FRANCE A JERUSALEM	Convention de partenariat avec le Consulat général pour la mise en œuvre d'un partenariat pour l'été 2021
19/07/2021	CCIT DE LA CHARENTE	Avenant 1 au bail relatif à l'occupation des Ateliers Magelis – Révision annuelle à la date anniversaire de prise d'effet du bail – ILC du 3 ^{ème} trimestre 2020
20/07/2021	VILLE D'ANGOULEME	Convention de mise à disposition temporaire de locaux dans le bâtiment du Nil pour le 22 juin 2021
21/07/2021	FFA	Convention de mise à disposition temporaire d'espaces dans le bâtiment du Nil du 16 août au 3 septembre 2021

AR Prefecture

016-251602595-20210909-POINT06-DE
Reçu le 15/09/2021
Publié le 15/09/2021

Les membres du Comité Syndical donnent acte, à l'unanimité (17 présents / 18 votants / 18 voix « pour »), à Monsieur le Président des décisions énumérées ci-dessus prises par délégation du Comité.

Acte administratif rendu exécutoire
du fait de sa publication le 15 Sept. 2021
et de sa transmission au
représentant de l'Etat le 15 Sept. 2021
[Lois de décentralisation des 2 mars et 22 juillet 1982]

Angoulême, le 15 Septembre 2021

Signé: Le Président

Le Président,
Philippe BOUTY

